

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 OCTOBRE 2002**

**Membres présents :**

M. Marc TOURNABIEN, Maire.

M. Eric BUTTARD, Mme Evelyne LESIEUR, MM. Marc RAVIER, Marcel BOCHET, Jean-François THIAFFEY, Daniel AMEVET, adjoints.

Mmes Bernadette BUFFAZ, Josiane CHOMAZ, Stéphanie FAVIER Danielle GROS, Claude MACALUSO, MM. Philippe CANTIN, Serge DALDOSSO, René DALLA COSTA, Joël GROS, Bruno MEULLE.

**Absents excusés :**

MM. José VARESANO (procuration à M. Marc TOURNABIEN), Marcel VIARD (procuration à Mme Evelyne LESIEUR).

**Secrétaire de séance :**

M. Jean-François THIAFFEY.

***1. Approbation compte rendu de la réunion du conseil du 04 septembre 2002***

Un rectificatif est à apporter. Le point n°18 dans lequel monsieur le maire a présenté le projet du lotissement des Millerettes n'apparaît pas dans le compte rendu. Il a informé le conseil que le permis de lotir a été déposé. Ce projet comporte une dizaine de lots. Ce compte rendu est approuvé à la majorité.

***2. Approbation délibérations du CCAS***

Monsieur Marcel BOCHET présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion du CCAS qui s'est réuni le 18 octobre 2002. Les points essentiels abordés lors de cette réunion et qui pourront faire l'objet de délibérations sont : une demande d'aide en argent, l'attribution de bois de chauffage ou de son équivalent en bon achat de combustible aux personnes de plus de 70 ans percevant le fonds de solidarité ainsi qu'aux personnes percevant le RMI, le versement au titre de secours d'une aide exceptionnelle en argent aux personnes âgées ou nécessiteuses et de la confection des colis de Noël.

Pour finir M. Marcel BOCHET signale que 131 personnes ont participé au repas des aînés qui s'est déroulé le dimanche 13 octobre 2002.

Le conseil municipal approuve à la majorité ces trois points.

### ***3. Approbation délibérations régie d'électricité***

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des trois propositions présentées par le conseil d'exploitation de la régie d'électricité lors de sa réunion du 17 octobre 2002 : la première concerne des décisions modificatives du budget 2002 de la régie, la deuxième, l'avancement au choix, du directeur de la régie, la dernière, la rétrocession de clients EDF ( TDF, Bouygues, France Télécom, et la gendarmerie) et ce sans indemnisation.

Le conseil municipal approuve à la majorité ces trois délibérations.

### ***4. Reprise garages situés le long du torrent***

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des décisions prises par l'ancien conseil concernant les garages situés le long du ruisseau sur des terrains communaux. Le maire informe que deux garages pour lesquels les baux sont en cours sont proposés à la commune. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de reprise contre indemnisation de ces garages par la commune, demande à la commission des travaux de se rendre sur place afin de fixer le montant de ces indemnisations.

### ***5. Approbation du projet définitif de renforcement du réseau de distribution d'eau potable de Montdenis et demande de subvention***

Monsieur le maire présente au conseil municipal un petit exposé sur le réseau d'eau de Montdenis : la conduite d'une longueur de 1250 mètres linéaires démarre au réservoir du Revet situé à une altitude de 1530 m et se termine au Village de l'église à 1355 mètres. Le réseau est en fonte grise de diamètre 60 mm et dessert une soixantaine de branchements particuliers. L'ensemble du réseau est en grande partie centenaire, à l'exception du réservoir de tête de 60 m<sup>3</sup> (1993), d'un tronçon au centre du hameau des Rieux refait à l'occasion de travaux de voirie et de l'alimentation de la ferme (2000). La vétusté du réseau entraîne des interventions techniques de plus en plus fréquentes d'où un entretien coûteux pour la commune. C'est pourquoi, cette année en juin le conseil municipal a renouvelé sa demande de subvention pour la reprise de ce réseau et a demandé à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Savoie (DDAF) de lui soumettre un avant projet concernant l'amélioration du réseau. Le projet de la DDAF consiste à renforcer l'ensemble du réseau à l'exception des tronçons récents. Elle propose l'installation d'une canalisation en fonte ductile de diamètre 100 mm, l'installation de deux réducteurs de pression et la reprise des branchements de particuliers, de neuf fontaines et de six poteaux d'incendie dans dix-sept chambres de vannes visitables. Le montant global du projet s'élève à 350 000 Euros H.T, soit 418 600 Euros T.T.C. Au vu du coût des travaux le maire propose de les répartir en tranches et de profiter de cette opération pour enfouir les réseaux secs qui peuvent bénéficier de subventions conséquentes, si la commune décide d'adhérer au syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES).

Après discussions, le conseil approuve à l'unanimité, l'avant projet de la DDAF, le découpage des travaux à effectuer, l'adhésion de la commune au SDES et demande un chiffrage des travaux pour l'enfouissement des réseaux secs.

## **6. Mission maîtrise œuvre direction départementale agriculture pour renforcement réseau eau potable de Montdenis**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable et de renforcement du réseau de distribution à Montdenis et après approbation de l'avant projet de la DDAF, il conviendrait de confier la maîtrise d'œuvre du projet à la DDAF. Le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 18 300 Euros H.T. soit 21 886.80 Euros T.T.C.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre à la DDAF.

## **7. Modification poste d'un agent d'entretien**

Le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la mise en place de nouvelles tâches, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un agent d'entretien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de passer le temps de travail de l'agent concerné de 9 heures à 12 heures par semaine.

## **8. Association « ardoise en Maurienne »**

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du projet de convention à signer par la commune et l'association « Ardoise en Maurienne ». La convention définit le cadre des relations entre la commune et l'association. La liaison entre le conseil municipal et le conseil d'administration de l'association devra être assurée par deux conseillers volontaires. De plus monsieur le maire propose au conseil de se prononcer sur le versement d'une subvention de fonctionnement qui permettra à l'association de démarrer rapidement.

Monsieur Philippe CANTIN donne connaissance au conseil d'un devis pour l'achat de matériel d'enregistrement audio et vidéo, pour un montant de 3 068 Euros T.T.C.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le maire à signer la convention avec l'association « Ardoise en Maurienne », désigne Madame Bernadette BUFFAZ et Monsieur Eric BUTTARD pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association et alloue une subvention de fonctionnement de 500 Euros à l'association.

## **9. Convention pour gestion accueil vacanciers, chauffage et entretien gîte**

Monsieur le maire précise au conseil qu'il est nécessaire d'intégrer dans la convention, passée en mai 2002 entre la commune et monsieur Jean-Yves DETRE, une participation financière de la commune au frais de chauffage du gîte de Montdenis.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer cette nouvelle convention.

## **10. Vote du budget supplémentaire 2002 service eau et assainissement**

Les trois budgets ont été préparés en commission des finances élargie à tout le conseil municipal, le 16 octobre 2002, une seule personne était absente lors de cette préparation.

Le budget supplémentaire 2002 du service de l'eau et de l'assainissement est présenté par madame Evelyne LESIEUR, adjointe aux finances.

Les comptes s'équilibrent en dépenses et en recettes à + 26 939.54 Euros.

Le budget supplémentaire 2002 du service de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

## **11. *Vote du budget supplémentaire 2002 lotissement***

L'avancement du projet de lotissement à Saint-Antoine, permet le report des achats de terrain au prochain budget, d'où une baisse des dépenses et des recettes.

Les comptes s'équilibrent en dépenses et en recettes à - 28 000 Euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget supplémentaire 2002 du lotissement.

## **12. *Vote du budget supplémentaire 2002 commune***

Madame Evelyne LESIEUR présente à l'assemblée les têtes de chapitre du budget communal, les recettes et les dépenses s'équilibrent à + 115 641.90 Euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget supplémentaire 2002 de la commune.

Monsieur le maire remercie l'adjointe aux finances, le conseil municipal ainsi que le personnel communal pour leur participation à la préparation des budgets supplémentaires.

## **13. *Questions diverses***

### a) Acquisition du garage de monsieur Philippe CHATEL :

Dans la continuité du projet d'aménagement de la rue de la Croix Blanche, la commune désirerait acquérir la parcelle 468 section H lieudit « La Ruaz ». Monsieur le maire donne connaissance au conseil de l'offre de prix de monsieur CHATEL.

Le conseil municipal, à la majorité, accepte d'acquérir cette parcelle pour un montant de 1 500 Euros.

### b) Subvention voyage scolaire :

Monsieur le maire soumet à l'assemblée une demande de subvention pour un élève de terminale scolarisé au Lycée Paul Héroult à Saint-Jean-de-Maurienne. Celui-ci doit effectuer un séjour linguistique aux Etats-Unis dans le cadre de ses études. Monsieur le maire rappelle au conseil les critères retenus jusqu'à présent pour l'attribution d'une telle aide financière : l'élève concerné doit être domicilié sur la commune et doit participer à un voyage scolaire à l'étranger.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 15 euros le montant de l'aide financière habituellement attribuée et de verser ainsi directement à l'agent comptable du Lycée Paul Héroult une subvention d'un montant de 45 Euros.

### c) Compte rendu de la commission des travaux du 21 septembre 2002, rapporté par monsieur Marc RAVIER :

Les points suivants sont retenus par l'ensemble du conseil et seront étudiés et réalisés suivant le planning du service technique :

- installation de rideaux au gymnase pour réduire l'éblouissement et la chaleur,
- mise en place de lave-mains, et de miroirs dans les sanitaires du gymnase,
- aménagement et sécurisation du carrefour de la Puble et de l'Argerel, et de celui de la Gare et de Miguet Perron,
- réparation de la chaudière de l'école du Claret,

La commission félicite les bénévoles de l'association de foot pour la réfection de deux chalets.

- d) Compte rendu de la réunion du SIA (syndicat intercommunal d'assainissement) du 02 octobre 2002 rapporté par monsieur Marc RAVIER :

Les points essentiels à noter sont :

- l'avancement des travaux de transport des eaux usées de Péchiney qui sont à 75% exécutés et payés. Il reste à réaliser le système d'accrochage de la conduite sous le pont de l'Arvan.
  - la capacité de stockage des graisses est aujourd'hui suffisante mais le respect de nouvelles normes nécessite la mise en place d'une fosse de 10 m<sup>3</sup> pour la récupération des matières de vidanges.
- e) Résultats du concours de fleurissement départemental rapportés par monsieur Jean-François THIAFFEY : 7 récompenses ont été obtenues sur la commune dans des catégories différentes,

- 1<sup>er</sup> prix : Mme Olga LAYMAND  
1<sup>er</sup> prix : Mme Odile AMEVET  
2<sup>ème</sup> prix : M. Noël BARD  
3<sup>ème</sup> prix : commune de Saint-Julien-Montdenis  
4<sup>ème</sup> prix : Mmes et MM BOIS / COUTAZ  
5<sup>ème</sup> prix : collectif ALA / FAVRE  
6<sup>ème</sup> prix : M. Robert EMERY

Le conseil municipal félicite tous les lauréats dans leur catégorie respective.

- f) Une question est posée concernant le débroussaillage des chemins. Les chemins inscrits au planning des services techniques sont entretenus dans la mesure des disponibilités.
- g) Les tilleuls sur l'avenue de la Gare :

Suite à une étude demandée par la DDE et subventionnée par le conseil général, il apparaît que les arbres sur l'avenue de la Gare sont en mauvais état et représentent un danger pour les usagers de la RD 79 et les riverains.

Le conseil vote à l'unanimité l'abattage des tilleuls et s'engage à replanter des essences plus adaptées au site.

Monsieur le maire lève la séance à minuit et quart.